

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 24 mars à 20 heures à la mairie, en séance ordinaire, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAYARRI, Maire de Beauvilliers, dûment convoqués le 18 mars 2022.

Date de convocation du conseil municipal : 18 mars 2022

Étaient présents : Messieurs Jean-Claude BAYARRI, Claude BERTHIER, Guillaume DECORTE, Serge BENIS, Pascal JABLONKA, Madame Julie THIROUIN, Messieurs Benjamin TAILLIEU, Thierry DODARD, Michaël COUTURE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Isabelle CHAPPE-KERNEIS, Monsieur Jérôme QUILLOU

Pouvoir : Monsieur Jérôme QUILLOU donne pouvoir à Monsieur Benjamin TAILLIEU

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 09
- votants 10

Le secrétariat est assuré par : Monsieur Serge BENIS
Début de séance : 20h00 **fin de séance :** 22h16

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 028-212800320-20220324-DELIB_2022_11-DE

Délibération n° 2022/11

OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISES A AUTORISATION : PARC EOLIEN LES EOLIENNES CITOYENNES 11

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique au titre des installations classées sur la demande d'autorisation présentée par la SAS les éoliennes citoyennes 11 pour son projet de parc éolien LES EOLIENNES CITOYENNES 11 sur le territoire des communes de BEAUVILLIERS et LES VILLAGES VOVEENS,

Vu la délibération n° 2016/01 du Conseil municipal en date du 12 janvier 2016 ayant pour objet la convention de constitution de servitudes,

Vu les réactions émises lors de l'enquête publique,

Considérant que ces avis doivent être pris en compte lors des évolutions budgétaires à venir,

Considérant que ces projets contribuent à l'amélioration de vie de ces habitants,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

Par 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,

émet un avis favorable sur ce projet.

Vote :
Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

520

ID : 028-212800320-20220324-DELIB_2022_11-DE

Fait et délibéré le 24 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Claude BAYARRI

Jean-Claude BAYARRI

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture, le 29.03.22
Publiée ou notifiée, le 29.03.22
Document certifié conforme




Le Maire